

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,  
MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

# Douanes 2018, enjeux et défis

28 juin 2013 – Paris Bercy

Synthèse

# Ouverture

*Animation : Yves GILLIS, Journaliste*

## Engager la douane dans une réflexion stratégique

**Nicole BRICQ**

*Ministre du Commerce extérieur*

Dès fin 2012, la douane a engagé une réflexion stratégique à moyen terme, pour définir des orientations lui permettant d'exercer ses missions toujours plus efficacement.

Cette administration, centrale dans l'accompagnement du commerce extérieur, soutient les entreprises tournées vers l'international et a engagé une démarche de simplification des procédures douanières. Elle protège également les citoyens, les consommateurs et les entreprises, en appréhendant les flux illicites et les marchandises dangereuses à nos frontières et en luttant contre la contrefaçon. La douane peut aussi aider les entreprises à gagner des parts de marché à l'étranger et à s'affirmer face à leurs concurrentes internationales. Elle joue un rôle de police des marchandises et de régulateur des échanges, indispensable à la bonne marche du commerce international et à la protection des consommateurs. La douane doit aussi s'adapter continuellement dans un environnement en constante mutation, pour toujours fluidifier et sécuriser les échanges.

Cette rencontre a pour objet d'échanger sur les grands enjeux auxquels la douane et ses partenaires seront confrontés et les réponses à y apporter. Déjà, l'administration douanière a innové pour soutenir les entreprises, *via* la certification des opérations, le statut d'exportateur agréé et le statut d'Opérateur Economique Agréé (OEA) – label de fiabilité reconnu par plusieurs partenaires. La douane porte également le projet interministériel de Guichet unique national (GUN) qui sera un portail unique pour la délivrance dématérialisée de documents exigés par plus de 15 administrations à l'importation et à l'exportation. La simplification des procédures douanières – qui concourt à l'attractivité du territoire – doit se poursuivre, car la douane est une administration moderne, au service des entreprises.

La douane joue aussi un rôle essentiel en matière de lutte contre les trafics et la criminalité organisée pour protéger nos concitoyens contre les flux illicites. Dans ce domaine, la douane développe des partenariats pour répondre aux défis de la sécurité dans un contexte de globalisation. Elle est en cela singulière dans l'administration française.

Le projet stratégique de la douane doit lui permettre de rejoindre les meilleurs standards des administrations douanières de l'Union européenne, au service de la compétitivité, d'une fiscalité efficace et évolutive et de la protection du territoire et des citoyens. Parallèlement, l'enjeu est aussi une meilleure intégration douanière européenne – c'est l'objet de la mission du sénateur Richard Yung.

Les performances de la douane serviront la double ambition du gouvernement de donner à la France sa place dans la mondialisation et de garantir la solidarité nationale par la

performance économique. L'import-export est d'ailleurs l'un des sept chantiers prioritaires du programme de simplification des procédures. Cette simplification sera un vecteur privilégié pour améliorer notre compétitivité et attirer davantage de flux de marchandises en transit sur nos plateformes portuaires et aéroportuaires. Ce sera une source d'emplois, de recettes fiscales pour la France et d'activité pour l'administration des douanes.

La douane est capable de progresser dans tous ces secteurs. Selon un sondage de 2011, les chefs d'entreprises considèrent que les démarches à l'importation et à l'exportation sont les formalités administratives dont la complexité a le plus diminué depuis 2008, en passant de 77 % à 19 %. Il faut poursuivre la simplification des processus fiscaux, tout en sécurisant les recettes fiscales et en diminuant le coût des interventions.

Ces réformes doivent également tenir compte de l'amélioration des conditions de travail des personnels de la douane. Il faut alléger la charge de travail des agents, prendre des mesures spécifiques d'accompagnement en cas de réorganisation, et développer des outils performants ainsi que des moyens d'interception et de renseignements modernes.

## Les objectifs de la rencontre

### Hélène CROCQUEVIEILLE

*Directrice générale des douanes et droits indirects*

La ministre du commerce extérieur a souligné l'implication de la douane en matière de soutien des entreprises et de protection du citoyen et du consommateur. La ministre a rappelé les mesures prises pour simplifier, dématérialiser et sécuriser les opérations de dédouanement et les procédures fiscales. La douane a l'ambition d'aller plus loin encore, et d'être toujours à l'écoute de ses partenaires pour les accompagner dans leur développement. La douane doit aussi poursuivre son adaptation dans la lutte contre la fraude.

Le projet stratégique Douanes 2018 traduira cette ambition dans le cadre d'une large concertation, menée tant avec nos partenaires qu'avec les agents des douanes. Plus de 4 000 agents, sur les 17 000 que compte la douane, ont ainsi pu apporter, dans des ateliers, leurs contributions sur l'optimisation des pratiques professionnelles, l'évolution des processus métiers à envisager à moyen terme et leurs besoins. En outre, les directeurs régionaux des douanes ont recueilli les observations et les attentes des communautés professionnelles et des élus présents dans leurs circonscriptions. Enfin, nous avons souhaité associer les organisations représentatives du personnel à ce projet pour qu'elles y apportent leur contribution, et notamment leur sensibilité sociale.

Cette large concertation m'a confortée dans l'idée que les différents métiers douaniers (mission d'action économique, mission fiscale et mission de protection des citoyens, des consommateurs et des acteurs économiques) nécessitaient une réflexion globale, dans un environnement en constante mutation. La douane s'adapte continuellement aux différentes évolutions qui s'imposent à elle. Elle a toujours tenté de les anticiper. Aujourd'hui, elle est une administration de service auprès des entreprises dont elle est un partenaire, mais conserve son rôle fondamental de lutte contre la fraude et de protection du territoire et des citoyens.

Par ailleurs, nos grandes plateformes douanières – Roissy, Le Havre, Marseille – sont en concurrence avec les principaux ports et aéroports communautaires. Cette concurrence

connaîtra une nouvelle accélération avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> novembre 2013, du nouveau code de l'Union européenne, lequel fixera de nouvelles règles en matière de dédouanement.

Avec ce nouveau code, la douane devra adapter rapidement ses méthodes et son organisation avec, sans doute, une accélération de la concentration du dédouanement. Il faudra spécialiser certains services, pour une professionnalisation accrue en matière fiscale ou économique. Ensuite, pour rendre les plateformes françaises attractives et concurrentielles, il conviendra d'inscrire encore davantage l'action douanière dans un chaînage logistique cohérent, qui renforce la compétitivité.

La douane souhaite aussi nouer des partenariats avec les entreprises. Le conseil à l'exportation et l'accompagnement à l'international des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Entreprises de taille intermédiaire (ETI) doit être un axe important du projet stratégique. Parallèlement, les grands comptes ont besoin d'un service personnalisé et professionnalisé. Par ailleurs, la dématérialisation des déclarations fiscales doit se poursuivre pour simplifier les relations entre les entreprises et la douane.

L'accélération et la mondialisation des échanges nécessitent également une adaptation de la douane à la lutte contre de nouvelles formes de criminalité, nées notamment avec le développement des transactions par Internet. Sur le terrain, les brigades de surveillance doivent s'adapter à une fraude sans cesse plus inventive et technique – voire dangereuse. Il faut donc repenser les modes opératoires pour les inscrire dans des flux dynamiques. Les contrôles doivent être mieux coordonnés sur le territoire, à partir de structures opérationnelles de pilotage – vers des modes d'intervention plus sécurisés et efficaces. Le maintien des missions opérées par la douane à un haut niveau de qualité pour les opérateurs et les agents passe par la mise en œuvre de cette réflexion prospective. C'est à cette réflexion que je vous invite aujourd'hui, autour de trois tables rondes :

- un état des lieux de l'environnement de la douane projeté à moyen terme ;
- le rôle de la douane en soutien à la compétitivité de nos entreprises et de nos plateformes logistiques ;
- le rôle de la douane en matière de protection du citoyen et du consommateur, dans le contexte de mondialisation des échanges.

Je serai naturellement très attentive à vos observations. Elles contribueront à la construction de notre projet stratégique pour la douane, à l'horizon 2018.

# Table ronde n°1 / S'inscrire dans la mondialisation

## Introduction : les défis de la douane

**Yves GILLIS**

Quels sont les nouveaux défis de la douane ?

**Jean-Luc ALBERT**

*Professeur agrégé de droit*

L'adaptation est presque une tradition pour l'administration des douanes qui doit suivre les évolutions du commerce. La liberté des échanges mondiaux n'est pas un sujet nouveau. Elle s'est accentuée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La douane est d'abord une administration fiscale, qui applique les droits de douane mais aussi la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la fiscalité énergétique, etc. (pour environ 68 milliards d'euros par an). En Europe, la globalisation et la massification des échanges sont liées au caractère non-protectionniste du système douanier. Les flux d'échanges ne cessent de s'accroître. Le commerce international des biens, des produits agricoles et énergétiques représentent ainsi une masse de 15 000 milliards de dollars dans le monde, des échanges dont l'Union européenne est un acteur majeur.

**Yves GILLIS**

L'Union européenne est-elle le premier ensemble économique de commerce international ?

**Jean-Luc ALBERT**

Oui, mais l'Union européenne accuse maintenant du retard sur d'autres espaces économiques régionaux qui se sont créés notamment en Asie ou en Amérique. Elle oublie, par exemple, le pourtour méditerranéen. L'Afrique est un autre pôle en développement, dans un système économique ouvert.

**Yves GILLIS**

Comment la douane peut contribuer à faire gagner des places à l'Europe dans le jeu mondial des échanges ?

**Jean-Luc ALBERT**

Les douanes ont un rôle d'attractivité à jouer. Il ne faut pas négliger la concurrence entre administrations européennes. La douane doit être performante, dynamique et utiliser de nouvelles technologies. L'appareil administratif doit donc évoluer en permanence, même dans des conditions de finances publiques tendues. Cette administration doit aussi sortir de son espace, *via* notamment une coopération douanière internationale. Néanmoins, il faut aussi se méfier de certaines évolutions. De récents arrêts de justice amènent à s'interroger sur les limites des exigences imposées aux entreprises, ainsi que sur les responsabilités des uns et des autres. C'est pourquoi une concurrence entre pays européens émerge, les flux pouvant se diriger davantage vers les pays les moins répressifs.

Par ailleurs, les risques ont pris des formes multiples depuis les années 1980-1990 et la douane a vu le nombre de ses missions se multiplier. Elle n'a plus seulement vocation à protéger les consommateurs des produits contrefaits, de mauvaise qualité, etc. mais aussi des trafics de matières fissiles ou du terrorisme. Les attentats du 11 septembre 2001 contre les Etats-Unis marquent un tournant en la matière, ces derniers ayant adopté un ensemble de législations sécuritaires.

Enfin, que changera le Code de l'Union aux rapports entre les douanes et les institutions européennes, par rapport à la situation actuelle ? Le droit national perdurera-t-il ?

### **Heinz ZOUREK**

*Directeur général Taxud*

Le nouveau code de l'Union n'instaurera pas un changement fondamental entre les douanes et les institutions européennes, mais vise une efficacité accrue. Il entrera en vigueur en 2016 et amènera une sécurité juridique, *via* le développement et la modernisation des services des douanes. Il rendra également possible une gestion dématérialisée des questions douanières. Par ailleurs, sans être au service des entreprises, la douane doit les gêner le moins possible. Face à l'accroissement des flux de marchandises dans toute l'Europe, le nouveau code de l'Union améliore la gestion de ce flux et son contrôle, en limitant l'impact sur les entreprises.

## **Le bonheur est-il dans l'Europe ?**

### **Hélène CROCQUEVIELLE**

Le code qui vient d'être finalisé entrera en vigueur cette année. Les différents membres de l'Union européenne élaborent un plan d'action pour une mise en œuvre progressive de ses dispositions, lesquelles doivent créer une douane européenne plus efficace. Les différentes opérations – dédouanement, autorisation d'entrée, etc. – sont effectuées dans le premier point d'entrée sur le territoire européen. Ainsi, une marchandise qui pénètre en France depuis le sol européen est dépendante des formalités douanières accomplies auparavant. L'intégration douanière européenne doit donc encore s'améliorer et c'est le sens de la mission du sénateur Yung.

### **Olivier TSALPATOUROS**

*Groupe La Poste*

Le e-commerce a fondamentalement changé le travail du groupe La Poste et ses relations avec la douane. Ces trois dernières années, les volumes issus du e-commerce ont augmenté de 80 %, pour un marché français de 45 milliards d'euros, ce qui a une incidence sur les relations entre La Poste et la douane. Le e-commerce introduit notamment trois changements :

- la globalisation de la commande (possibilité de commander en Chine comme si on le faisait en France) ;
- les particuliers sont maintenant des acteurs du commerce international – la douane est donc confrontée à des marchands qui ne sont plus des professionnels et doit adapter son discours ;
- le flux s'est égrainé en petits paquets qui nécessitent une grande vitesse de traitement.

### **Yves GILLIS**

Au niveau mondial, huit milliards de tonnes de marchandises sont transportées par bateau – soit 90 % des échanges commerciaux mondiaux. Ce flux passera à 16 milliards de tonnes en 2020. Comment accroître la performance des acteurs maritimes français ?

### **Francis VALLAT**

*Président du cluster maritime français*

Le transport de 20 tonnes de marchandises depuis la Chine vers l'Europe revient moins cher qu'un billet d'avion en classe économique pour un passage sur la même distance. Les navires vont vers le gigantisme. Dès aujourd'hui, des paquebots peuvent embarquer 8 500 passagers et des vraquiers, 400 000 tonnes de marchandises. Certains porte-containers sont aussi longs et plus larges que les Champs-Élysées, et aussi hauts que l'Arc de Triomphe – pour un coût ridicule du transport à l'unité. La Chine est donc à notre porte, d'autant plus qu'environ 50 000 navires de ce type sont sur les mers – soit une croissance de 40 % ces dix dernières années.

La douane sera aussi concernée par d'autres problématiques. De nouvelles industries émergeront de la mer, *via* l'exploration des grands fonds marins et de leur richesse en métaux et terres rares.

Certes, cette « maritimisation » peut être perçue comme un instrument de délocalisation, mais elle représente 310 000 emplois en France pour un chiffre d'affaires de 52 milliards d'euros.

### **Yves GILLIS**

A quoi servent les classements de la Banque mondiale dont les ports et les aéroports font l'objet ?

### **Thomas ORLIAC**

*Chargé de mission à la douane*

Ces classements sont des recueils d'indicateurs mesurant l'attractivité ou la compétitivité. Généralement, la France est aux alentours de la 20<sup>e</sup> place des classements de référence de la Banque Mondiale. Ces indicateurs sont utilisés comme objectifs dans les documents stratégiques de la Commission européenne, qui souhaite que les membres de l'Union soient par exemple parmi les 50 premiers pays au monde en matière de performance énergétique. Les principaux classements de référence sont le *Doing business*, le *Logistics Performance Index* (LPI – indice de performance logistique) et le classement global du forum économique mondial.

### **Jacques DESPONTS**

Coreponsable de la mission d'évaluation du dispositif de soutien à l'internationalisation de l'économie française.

L'Union européenne est l'ensemble commercial le plus ouvert au monde. Les droits de douane y sont en moyenne de 3 % et les Etats membres ne pratiquent pas de pics tarifaires, contrairement aux Etats-Unis. L'Europe n'a donc pas de leçons à recevoir en matière de protectionnisme.

Par ailleurs, depuis le traité de Rome, la commission européenne est responsable de la politique commerciale extérieure des Etats membres, y compris de la France. Il ne faut donc pas confondre les responsabilités.

**Heinz ZOUREK**

Néanmoins, en matière commerciale, les négociations multilatérales ne progressent plus depuis 15 ans, sinon sur des points symboliques. Seule demeure la voie bilatérale, qui implique que les différents systèmes de libre-échange s'accordent. Or, au sein de la Commission européenne, les responsables de la politique commerciale ne sont pas ceux qui mettent en œuvre les accords. Une démultiplication des règles, ingérable pour les autorités douanières et les acteurs économiques, est donc à craindre.

## Simplification, dématérialisation, modernisation

**Yves GILLIS**

Les procédures douanières ont pourtant été simplifiées.

**Jacques DESPONTS**

Les efforts de simplification fournis par la douane durant la dernière décennie sont remarquables. Ainsi, dans le rapport sur l'évaluation des dispositifs de soutien à l'internationalisation des entreprises remis le 26 juin 2013, aucune des 1 000 entreprises interrogées n'a mentionné la lourdeur des procédures douanières. En matière de compétitivité ou d'attractivité, les entreprises qui importent ou exportent depuis la France et les entreprises qui investissent en France s'inquiètent davantage des barrières non tarifaires (normes, procédures, corruption pour certains pays, etc.) que du droit de douane. Pascal Lamy évaluait leur coût à 3 % lors du cycle de Doha et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à 8 %. Ainsi, selon Pascal Lamy, le problème des entreprises françaises et européennes n'est pas tant la hauteur des murs – les droits de douane – que leur épaisseur – les barrières non tarifaires.

**Henri HAVARD**

*Sous-directeur des droits indirects de la douane*

La simplification porte aussi sur la fiscalité. Pour les entreprises, il s'agit de simplifier les processus, de ne pas bloquer inutilement les flux de marchandises, de favoriser la dématérialisation, etc. pour ne pas ralentir les flux. Nous cherchons une fiscalité plus efficiente, pour rendre un meilleur service aux entreprises et à la collectivité.

**Francis VALLAT**

L'Europe n'a pas de complexe à avoir vis-à-vis de l'ultralibéralisme. L'Europe est très ouverte : si elle est une forteresse, elle n'a pas de remparts.

**Heinz ZOUREK**

Je pense pour ma part que les administrations douanières doivent apprendre des erreurs de leurs homologues.

**Hélène CROCQUEVIEILLE**

Les missions douanières s'effectuent dans un environnement en évolution, marqué par l'accélération des flux et leur massification. La douane doit adapter ses méthodes. D'ores et déjà, certains de ses partenariats lui permettent de peser le moins possible sur l'ensemble des flux. Par ailleurs, les problématiques de sécurité restent prégnantes. Enfin, la douane s'engage dans une nouvelle approche de la frontière douanière, autour de flux plus égrainés qui nécessitent de disposer d'informations plus abondantes et mieux ciblées.



# Table ronde n°2 / Favoriser la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire

## Introduction : replacer la douane dans une chaîne logistique globale

**Jean-Michel THILLIER**

*Sous-directeur du commerce international de la douane*

La principale action de la douane de modernisation en faveur de la compétitivité des entreprises consiste à développer son action au sein même de la chaîne logistique. L'action de la douane commence bien en amont de l'arrivée de la marchandise sur le territoire. En liaison avec les entreprises, elle consiste à fluidifier les échanges. Pour cela, des outils et des informations sont nécessaires, notamment *via* la dématérialisation. Il faut également instaurer de nouvelles relations avec les entreprises. Celles-ci ont évolué avec la labellisation, laquelle permet de juger l'entreprise dans sa globalité.

Parmi les évolutions à retenir, les plus importantes concernent le GUN ou encore la mission d'appui aux entreprises. La douane a créé des unités dédiées au conseil aux entreprises et sait désormais s'adresser tant aux grands groupes qu'aux PME ou aux ETI. Cette action est menée tant par la Mission grandes entreprises (MGE) que par les pôles d'actions économiques (PAE), implantés dans toutes la région.

Par ailleurs, la douane met gratuitement des outils de dématérialisation à la disposition des entreprises, pour répondre à leurs besoins.

La douane a également fait porter ses efforts sur la qualité déclarative de l'opération de dédouanement. Trois éléments sont ainsi fondamentaux dans une déclaration : l'espèce, l'origine et la valeur. Ils permettent de déterminer les taxes, droits et formalités applicables à la marchandise. Dès lors que la douane donne son avis sur ces éléments, les risques douaniers pris lors de la déclaration en douane sont quasi nuls. Concernant l'espèce, la douane délivre chaque année plus de 9 000 RTC (Renseignements Tarifaires Contraignants) pour lesquels elle s'engage sur les droits de douane applicables à une marchandise.

Dans ce domaine, une plus grande intégration européenne serait souhaitable dans certains domaines. Il arrive par exemple que plusieurs Etats membres classent différemment une même marchandise, ce qui génère des divergences de droits et de modalités, et donc de l'insécurité juridique pour les entreprises. Le futur code de l'Union introduit des dispositions qui devraient cependant réduire ces divergences.

## La MGE (Mission Grandes Entreprises de la douane) vue par les entreprises

- L'expérience du groupe Total

### **Jean-Marie THONNON**

*Directeur de la division douane-accises – groupe Total*

En 2011, Total a décidé de scinder ses activités en France entre l'aval (raffinage-chimie) et l'approvisionnement mondial en produits énergétiques (le *supply-marketing*). Cette évolution s'est traduite par une modification des entités juridiques porteuses des activités, entre Total raffinage France (créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013) et Total raffinage marketing – qui change de dénomination sociale le 5 juillet 2013.

Cette structuration en plusieurs entités entraîne des pouvoirs croisés complexes qui ont des conséquences pour la réalisation de certaines formalités – déterminer les cautions douanières, les faire enregistrer, obtenir les numéros d'accises, etc.

La MGE a simplifié les formalités et a réalisé rapidement qu'il fallait centraliser le dossier de Total et coordonner les actions des bureaux concernés. Grâce à cette prise en main, Total a pu mettre en œuvre sa structure juridique et fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur le plan douanier. D'ailleurs, l'entreprise est restée en contact avec la MGE jusqu'au dernier moment pour habiliter les opérateurs pétroliers à se connecter aux systèmes informatiques douaniers. Il faut donc saluer le travail de la MGE.

### **Yves GILLIS**

En 2012, 115 entreprises étaient reprises au portefeuille de la MGE

- L'expérience d'Yves Rocher

### **Gwenola BANNIER**

*Responsable douane – groupe Yves Rocher*

Depuis 2011, Yves Rocher réfléchit à la création d'une plateforme en Pologne et a pu avancer dans sa réflexion grâce à la MGE qui lui a proposé une solution clé en main, en attendant le déploiement de la Procédure de dédouanement unique communautaire (PDUC), qui permet de dédouaner à distance. Ce point est important pour le Groupe qui milite pour conserver l'emploi en France.

- Le point de vue de la DGDDI

### **Hélène CROCQUEVIELLE**

La MGE est l'illustration de la capacité de l'administration douanière à s'adapter aux besoins de ses interlocuteurs économiques. L'entrée en vigueur du code de l'Union implique de poursuivre cette logique de réponse dédiée et personnalisée, auprès des grands groupes. Le champ d'action de la MGE sera étendu à différentes procédures pour approfondir l'accompagnement des grands groupes.

## La douane à la rencontre des PME/ETI

### **Laurent AMAND**

*Directeur des services logistiques – JF Hillebrand*

Les PAE (Pôles d'Action Economique) que la douane a mis en place en région sont positifs et constructifs. Pour un commissionnaire en logistique, être à la pointe de la réglementation douanière et fiscale est un enjeu. Cependant, l'interprétation des réglementations prend parfois du temps et diffère d'une région à l'autre, ce qui génère une insécurité réglementaire. Il faudrait donc développer la coordination des PAE. Par ailleurs, le code de l'Union imposera aux commissionnaires de revoir leur gestion. Ils doivent pouvoir l'anticiper avec des interlocuteurs locaux.

### **Hélène CROCQUEVIEILLE**

Les PME et les ETI ont, comme les grands groupes, besoin de réponses professionnalisées et constantes, pour sécuriser les procédures dans l'entreprise. Les réponses doivent aussi être rapides, de qualité et uniformes. Elles doivent également être en cohérence avec leur bassin d'implantation économique.

### **Yves GILLIS**

La douane va également au-devant des PME – elle en démarche entre 2 000 et 2 200 par an.

### **Hélène CROCQUEVIEILLE**

Les services de la douane démarchent les PME pour leur faciliter les procédures douanières et réduire les obstacles à l'export.

### **Yves GILLIS**

La fiscalité peut-elle être un élément de compétitivité ?

### **Henri HAVARD**

La mécanique de l'impôt participe en effet de la compétitivité d'un Etat. Sans discriminer entre les contribuables, il est possible de fluidifier et de simplifier la fiscalité, en évitant par exemple qu'une entreprise obtienne des réponses divergentes lorsqu'elle s'adresse à différents services de l'Etat. En la matière, des progrès peuvent être réalisés pour éviter le sentiment d'insécurité qui naît d'une telle situation.

## Le développement des OEA

### **Yves GILLIS**

Peut-on imaginer un OEA fiscal ?

### **Henri HAVARD**

La difficulté des accises est qu'elles concernent des contribuables de taille variable, du géant mondial pétrolier au petit viticulteur. Nous souhaitons davantage aboutir à une simplification pour l'ensemble des contribuables. La dématérialisation en est un des éléments.

**Yves GILLIS**

La France compte 930 OEA en 2012 contre 830 en 2011. Les OEA sont en revanche près de 6 000 en Allemagne. Comment expliquer cette différence ?

**Jean-Michel THILLIER**

Les relations entre l'administration et les opérateurs sont différentes au nord et au sud de l'Europe. Au nord de l'Europe, l'entreprise est considérée dans sa globalité et des audits préalables y sont réalisés, ce qui conduit naturellement les opérateurs allemands vers le statut d'OEA. La douane allemande exerce aussi une pression sur les opérateurs pour qu'ils prennent ce statut.

Néanmoins, aujourd'hui, les pays du sud de l'Europe sont ceux qui reçoivent le plus de demandes pour l'obtention de ce statut – France et Italie en tête.

Sur l'OEA fiscal, celui-ci peut être un atout pour les entreprises mais il faut aussi que d'autres administrations envisagent d'y avoir recours.

**Yves GILLIS**

Les entreprises OEA sont-elles plus contrôlées que les autres ?

**Jean-Paul BALZAMO**

*Sous-directeur des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude de la douane*

Le statut d'OEA est basé sur une relation de confiance, qui implique donc moins de contrôles. *A minima*, les entreprises OEA sont contrôlées quatre fois moins et jusqu'à 20 fois moins que les autres au moment du dédouanement. La DGDDI a déployé récemment un compteur de contrôle des OEA pour disposer de ces chiffres et établir des plafonds de contrôle.

**Yves GILLIS**

Quel bilan les entreprises dressent-elles des OEA ?

**Gwenola BANNIER**

Le statut d'OEA a permis de faire comprendre à toute l'entreprise l'importance de cette certification, que nous avons pu valoriser au sein du Groupe, afin de mieux préparer son renouvellement.

Par ailleurs, l'OEA offre une vision intelligente de l'entreprise, comprise dans sa globalité par la douane. Cependant, des difficultés persistent pour les grandes entreprises implantées dans plusieurs pays européens : une de nos usines en Irlande a ainsi failli ne pas obtenir ce statut alors qu'elle fonctionne exactement de la même façon que nos usines françaises.

**Laurent AMAND**

En tant que commissionnaire de transports, nous sommes confrontés à un souci sémantique car nous ne correspondons pas à la notion d'opérateur – que la PDUC définit comme « l'entité qui importe ou exporte en son nom propre et pour son propre compte ». Il nous semble donc impossible de pouvoir dédouaner à partir d'un point unique.

De même, nous ne pouvons pas avoir accès à l'équivalence entre l'OEA et le *Custom and Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT)* car il faut être un fabricant pour s'inscrire au registre *Manufacturer Identifier (MID)*.

## **Stéphane HAMOUCHE**

*Responsable douane – Bolloré logistics*

Le statut d'OEA est une aventure structurante et positive pour les entreprises car il remet en question leur organisation et permet de formaliser des pratiques. Il a l'avantage d'être une norme reconnue et nous avons vu la douane évoluer sur ce sujet – les Services régionaux d'audits (SRA) s'étant professionnalisés.

## **Jean-Michel THILLIER**

La Commission européenne s'applique à réduire l'hétérogénéité des pratiques entre les Etats membres. Nous savons aussi que les non-fabriquants rencontrent quelques désavantages vis-à-vis du statut d'OEA et nous traitons la question de l'équivalence avec le *Customs-Trade Partnership Against Terrorism* (C-TPAT) américain. Enfin, le futur code de l'Union est plus ouvert sur le sujet de la PDUC.

## **Téledéclaration, formalités : où en est-on ?**

- Du point de vue des entreprises

### **Yves GILLIS**

13 millions de télédéclarations delt@ sont effectuées par an, soit 60 000 par jour. Cette procédure est-elle compliquée à mettre en œuvre pour le domaine pétrolier ?

### **Jean-Marie THONNON**

En matière de produits énergétiques, des télé-procédures spécifiques s'appliquent. Pour les produits soumis à accises, une téléprocédure européenne (*Excise Movement and Control System – EMCS*) remplace le document fiscal qui accompagne ce type de produits. Cette téléprocédure a un équivalent national, intitulé Gestion de l'accompagnement des mouvements de marchandises soumises à accise (Gamm@).

La téléprocédure d'Informatisation de la saisie des opérations produits énergétiques (ISOPE) permet également de dématérialiser la déclaration des produits énergétiques destinés au marché intérieur. Dans ce domaine, des améliorations restent possibles, avec la dématérialisation des déclarations des sites en régime suspensif (entrepôts pétroliers et usines exercées).

Par ailleurs, des contradictions subsistent. Le Document administratif d'accompagnement (DAA) est devenu le Document administratif électronique (DAE), mais la téléprocédure Gamm@ n'est pas obligatoire en France – par conséquent le papier et l'électronique coexistent. L'industrie pétrolière apprécierait donc de disposer de Gamm@ pour les produits énergétiques.

Enfin, il est paradoxal que, pour accéder à cette dématérialisation, les entreprises doivent remplir une multitude de formalités administratives sur papier.

### **Yves GILLIS**

Certaines procédures peinent à être dématérialisées. 16 % d'entre elles s'effectuent encore sur papier, dont une partie provient des autres administrations. La douane a donc pris la tête de la mission GUN.

*Diffusion d'une vidéo de présentation du GUN.*

- Du point de vue des gestionnaires de plateformes portuaires et aéroportuaires

### **Alexis ROUQUE**

*Président du Groupement d'intérêt économique (GIE) des Ports du Havre, Rouen, Paris (HAROPA)*

La simplification des procédures douanières est fondamentale pour les ports car elle est un des arguments de vente de la plateforme, à côté de l'offre maritime, foncière et multimodale. HAROPA fait la promotion de l'offre douanière avec les douaniers qui expliquent leurs outils aux clients potentiels des ports. Ces derniers ont besoin de récupérer des trafics et le temps de dédouanement, l'immobilisation de la marchandise, etc. sont des arguments pour cela. Le temps passé sur les plateformes de dédouanement est ainsi un indicateur suivi par nos clients.

### **Yves GILLIS**

Ce temps de dédouanement a été divisé par trois depuis 2004 et se situe aujourd'hui à quatre minutes et 11 secondes. Cependant, le temps du passage portuaire est de cinq jours environ. Quels sont les points de blocage ?

### **Thomas ORLIAC**

Les défauts de coordination entre les acteurs et le manque d'anticipation peuvent être des points de blocage. Certaines procédures doivent ainsi respecter un ordre chronologique. Dans les faits, certaines informations ne sont pas envoyées à temps à la douane. Ensuite, une fois la marchandise libérée par la douane, des problèmes logistiques d'organisation des autres intervenants ou de transport peuvent se poser et allonger la durée du temps de passage.

### **Stéphane HAMOUCHE**

Il est évident que ce temps de passage dépend d'un processus logistique global, qui comporte des temps incompressibles de déchargement, de mise à disposition de la marchandise, etc. Il serait intéressant de connaître le délai de passage dans les aéroports, qui est sûrement moindre.

### **Olivier TSALPATOUIROS**

La plupart des objets sont dédouanés en une demi-journée dans les aéroports.

### **Alexis ROUQUE**

Au-delà de la douane, les acteurs privés ont une part de responsabilité. La douane, quant à elle, détient une partie de la solution pour le passage dans le port et la desserte de l'hinterland – certaines procédures étant appliquées différemment sur le Rhône ou la Seine par exemple. C'est pourquoi notre partenariat avec la douane est fondamental.

### **Hélène CROCQUEVIELLE**

Parmi les différentes remarques, je relève cinq points d'avancées possibles :

- poursuivre nos démarches de simplification des procédures mais aussi de la réglementation, en jouant notre rôle pour faire avancer la législation ;
- poursuivre la dématérialisation, *via* le GUN que nous coordonnons, et en intégrant toute la chaîne logistique pour mieux anticiper les besoins et être plus efficaces et transparents ;
- favoriser le dédouanement centralisé ;
- favoriser l'adoption des régimes économiques adaptés aux différents cycles de l'entreprise ;
- améliorer la valorisation des statuts accordés.

## Echanges avec la salle

**De la salle** (George JORDAN, directeur général de Saint-Charles International, Perpignan)

Je dirige une grande plateforme de commercialisation, transports et logistique de fruits et légumes à Perpignan. Or, faute d'une amplitude horaire suffisante de la part de l'administration des douanes, nos clients iront en Espagne pour le dédouanement.

Par ailleurs la dématérialisation passe par le partenariat public-privé, comme l'illustrent nos bases d'import-export créées avec l'appui des administrations et le projet intégré d'échanges électroniques pour le commerce et le transport de fruits et de légumes (SEETFEL), qui permet d'intégrer toute la *supply chain* et la traçabilité des produits.

**Hélène CROCQUEVIEILLE**

Nous nous dirigeons vers ce type de partage d'informations avec les grandes plateformes logistiques. Par ailleurs, j'entends votre remarque sur votre besoin d'amplitude horaire.

**De la salle** (Brigitte GEORGES, chargée des opérations douanières et fiscales, Schweitzer Mauduit International)

Nous sommes confrontés à des distorsions de traitement entre les différents Etats membres de l'Union européenne non seulement sur la nomenclature des produits mais aussi en termes de taxation. Une structure commune pourrait-elle être chargée de répondre aux questions des opérateurs, afin de leur éviter d'avoir à s'adresser à de multiples interlocuteurs pour résoudre de pareil cas ?

**Hélène CROCQUEVIEILLE**

La France souhaite aller en ce sens. Les disparités d'évaluation ou d'appréciation de la valeur des produits génèrent en effet de l'insécurité économique pour les entreprises.

# Table ronde n° 3 / Protéger le citoyen, le consommateur et l'entreprise

## Introduction : lutter en coopération contre la criminalité

### **Michel QUILLE**

*Directeur adjoint d'Europol*

Europol produit chaque année le *Serious and Organized Crime Threat Assessment* (SOCTA), qui trace l'évolution des phénomènes de criminalité et définit des priorités, parmi lesquelles la lutte contre la cybercriminalité, mais aussi contre le trafic de marchandises illicites et contrefaites de produits de luxe et de produits alimentaires et pharmaceutiques.

Face à la cybercriminalité, et à la demande de la Commission européenne, Europol a créé le centre européen de lutte contre la cybercriminalité en janvier 2013.

Si toutes les douanes ne sont pas représentées au sein d'Europol, la douane française occupe une place entière au sein d'Europol, notamment pour lutter contre les criminalités telles que la contrefaçon.

### **Yves GILLIS**

La jurisprudence Nokia Philips contraint les douanes européennes à ne pas intervenir sur des chargements qui transitent par des ports européens sans y être déchargés. Est-ce un problème ?

### **Michel QUILLE**

Oui, mais nous avons des moyens légaux pour faire notre travail malgré cette jurisprudence.

### **Yves GILLIS**

Le trafic de drogue ralentit-il ?

### **Michel QUILLE**

En mars 2013, 52 tonnes de résine de cannabis ont été saisies dans le sud de l'Espagne. L'arrivée de la drogue est relativement constante. De plus, à présent, des drogues de synthèses sont fabriquées en Europe.

### **Yves GILLIS**

Des pays ferment-ils les yeux sur certaines pratiques ?

### **Michel QUILLE**

Fermer les yeux n'est pas possible. Les pays ont au contraire intérêt à dénoncer les flux de criminalité. Par exemple, la France a ajouté le trafic d'armes à ses priorités, un sujet qui se traite au niveau européen.



**Yves GILLIS**

Collaborez-vous avec Interpol ?

**Michel QUILLE**

Oui, nous veillons à ce que nos dispositifs soient complémentaires. Interpol créera un centre de lutte contre la cybercriminalité en septembre 2014, qui sera harmonisé avec le nôtre.

## Défendre l'économie, les entreprises et les consommateurs

**Jérôme POIROT**

*Adjoint au coordonnateur national du renseignement*

La cybercriminalité est un sujet prioritaire, notamment pour la défense de l'économie et des entreprises, qui font l'objet d'attaques permanentes.

**Yves GILLIS**

La ligne de partage est-elle étanche entre la défense des intérêts des citoyens et des consommateurs et celle des entreprises ?

**Jérôme POIROT**

Non, les préoccupations sont les mêmes même si les méthodes changent pour la défense des citoyens ou des entreprises. L'action est complémentaire, car tous doivent être protégés contre les agressions.

**Eric LEGRAND**

*Directeur de la prévention et de la protection – Groupe RENAULT*

Renault a obtenu le statut d'OEA fin 2010, qui insiste sur la totalité des points de sécurité nécessaires pour une entreprise. En effet, l'entreprise est un ensemble complexe dont les points de fragilité sont justement les flux. Or, le taux d'évaporation de ces flux se chiffre en dizaine de millions d'euros. Beaucoup d'objets peuvent ainsi se revendre sur des marchés parallèles.

Ensuite, l'entreprise doit garantir sa fiabilité, en faisant en sorte que drogues, trafics de migrants ou armes ne se mêlent pas à ses flux internationaux. Elle doit aussi garantir la traçabilité de ses produits, et la confidentialité de ses informations – ce dernier point étant fondamental en matière d'intelligence économique.

**Yves GILLIS**

La protection du patrimoine économique est-elle une préoccupation majeure ?

**Jérôme POIROT**

Elle est en tout cas l'une des préoccupations des services de renseignements, dont la première priorité est la lutte contre le terrorisme. Deux grands services se chargent notamment de la protection du patrimoine économique, scientifique et technologique : la Direction centrale des renseignements intérieurs (DCRI) et la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD).

**Yves GILLIS**

Il faut citer aussi la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED).

**Jérôme POIROT**

S'y ajoutent effectivement la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) mais aussi la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction du renseignement militaire (DRM) et le Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN).

**Arnaud de BLAUWE** *Rédacteur en chef adjoint – Que Choisir*

Que Choisir inscrit son action dans la défense au quotidien du consommateur contre des produits dangereux, illicites ou les attaques par Internet. Malgré les mises en garde répétées, les consommateurs continuent de prendre des risques – en achetant des produits pharmaceutiques sur Internet par exemple. En outre, le consommateur perçoit la douane uniquement comme un service de contrôle et ignore qu'elle est là pour le protéger.

**Yves GILLIS**

Comment le Conseil national du renseignement (CNR), les entreprises et la douane travaillent-ils ensemble ?

**Jérôme POIROT**

La DCRI, la DPSD et la DNRED sont les premiers interlocuteurs des entreprises. Certaines grandes entreprises entrent en relation directement avec le CNR.

**Eric LEGRAND**

Nous entretenons une relation avec l'ensemble de ces services. L'OEA nous a également fait prendre conscience du rôle de la DGDDI. Depuis un an et demi, le directeur de la sécurité de Renault est un cadre en disponibilité de la DGDDI, ce qui est un acte fort.

## L'action contre les contrefaçons

**Yves GILLIS**

En matière de contrefaçons, 51 millions d'articles ont été contrôlés en 2012.

**Jérôme POIROT**

La contrefaçon est de plus en plus massive et touche des secteurs économiques plus variés qu'auparavant. Elle peut en outre mettre en jeu la sécurité ou la santé des consommateurs et affecte les entreprises françaises qui en sont victimes, ainsi que le budget de l'Etat.

**Yves GILLIS**

Que pensez de la jurisprudence Nokia Philips ?

**Jérôme POIROT**

Nous pouvons contourner cette contrainte dans la légalité. En outre, cette réglementation pourrait changer, puisque le droit européen a vocation à s'adapter aux besoins des Etats.

**Yves GILLIS**

34 % des articles saisis sont non-conformes, est-ce le fait de l'efficacité douanière ?

**Arnaud de BLAUWE**

Le chiffre peut aussi témoigner du développement des contrefaçons. Le consommateur a également une position ambiguë vis-à-vis de la contrefaçon. Certains sont de véritables victimes, et d'autres achètent des contrefaçons en toute connaissance.

**Jean-Paul BALZAMO**

L'arrêt Nokia Philips que vous avez mentionné est un arrêt du 1<sup>er</sup> décembre 2011 qui limite l'action des douanes lors des transits, des transbordements ou d'opérations de régimes suspensifs. Nous travaillons donc à plusieurs niveaux pour lutter contre la contrefaçon. Tout d'abord, nous travaillons sur le droit, avec la renégociation du règlement 1383, afin d'intervenir sur les marchandises sous suggestion douanière. Deuxièmement, nous travaillons sur les droits positifs de la propriété intellectuelle. Ensuite, grâce à des éléments d'information, nous permettons à d'autres Etats membres de réaliser des saisies sur certains produits européens.

Par ailleurs, la contrefaçon est l'une des menaces qui concerne tant la protection nationale que le consommateur ou les entreprises. Les chiffres que vous avez mentionnés (le contrôle de 51 millions d'articles en 2012) sont ceux des contrôles de respect des normes. Le souci de la douane est de distinguer le bon grain de l'ivraie : elle ne souhaite pas freiner le bon grain dans sa croissance et doit se mobiliser contre l'ivraie.

## La lutte contre le trafic de stupéfiants

**Yves GILLIS**

Comment la restructuration douanière peut-elle améliorer la lutte contre le trafic de drogue ?

**Danièle JOURDAIN-MENNINGER**

*Présidente de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)*

La MILDT est complémentaire des autres administrations et notamment de la douane. Les douaniers réalisent les contrôles et la MILDT est chargée de la coordination des politiques impliquées dans la lutte contre ce trafic. Elle alimente les douanes avec du matériel performant pour l'intercepter. Grâce au fonds de concours géré par la MILDT – qui bénéficie du produit des confiscations de patrimoine des trafiquants – elle fournit des matériels qui permettent des méthodes d'investigations moins risquées.

La MILDT se préoccupe des répercussions des trafics de drogue sur l'économie et le citoyen. Ces trafics drainent des flux financiers considérables, gangrènent l'économie et menacent nos démocraties. Il existe ainsi de véritables entreprises de la drogue, avec leurs sous-traitants, l'utilisation d'aérodromes secondaires, etc.

**Yves GILLIS**

La douane intègre de plus en plus de technologie dans ses méthodes, mais celle-ci a des failles. Le flair du douanier relève-t-il du passé ?

**Jean-Paul BALZAMO**

Internet est la troisième révolution de l'humanité et la douane ne peut pas passer à côté. Elle doit collecter des informations, dématérialisées ou non. Son travail est ensuite de l'analyser et de la cibler, en recourant aussi à la technologie (au *datamining* par exemple) – ce qui implique une transformation des *process* et des métiers. Récupérer des informations est essentiel pour une intervention la plus fluide mais aussi la plus efficace possible.

Cependant, il faut toujours de l'intelligence humaine pour analyser et anticiper certains *process* pouvant donner lieu à des fraudes.

# Clôture

## Synthèse des échanges

### Hélène CROCQUEVIEILLE

La dernière table ronde a montré que la douane joue un rôle essentiel pour la protection des citoyens et des entreprises. Les échanges ont également montré que nous sommes plus forts ensemble, *via* nos partenariats avec les entreprises et nos coopérations avec les autres administrations. Ces partenariats permettent des ciblage plus efficaces afin de maintenir un haut niveau de sécurité des échanges tout en facilitant le commerce licite. Les missions de la douane évoluent ainsi en cohérence avec la société.

## Conclusion

### Bernard CAZENEUVE

*Ministre délégué chargé du budget*

Je remercie Hélène Crocquevieuille et ses équipes pour l'organisation de cette rencontre. La direction générale des douanes a ainsi pu engager un dialogue assez inédit avec ses principaux partenaires qui nourrira le projet stratégique à horizon 2018 de la douane.

Ce projet est résolument tourné vers l'avenir. Mené dans le cadre d'un dialogue et d'une large concertation avec les cadres et l'ensemble des agents de la douane, mais aussi avec l'ensemble de ses partenaires extérieurs, tout particulièrement les opérateurs économiques, il devra contribuer à la modernisation de l'action publique engagée par le gouvernement.

Ce projet stratégique doit permettre à la douane française de relever de nombreux défis, dont celui qui consiste à concilier, d'un côté, le contrôle et la lutte contre la fraude, et, de l'autre, la facilitation du commerce international. L'administration des douanes a toujours démontré sa réactivité et sa capacité d'adaptation.

Je voudrais aussi saluer la richesse des réflexions et des propositions qui émergent de plus de 6 mois d'une démarche qui approche de sa finalisation, et dont cette journée du 28 juin constitue une étape importante. Je retiens plusieurs orientations qui viendront structurer le futur projet stratégique de la douane.

En premier lieu, la douane doit poursuivre l'effort de simplification et de dématérialisation de ses procédures tant fiscales que douanières. Dans le champ de la fiscalité douanière, je retiens l'objectif d'une dématérialisation complète ou quasi-complète des déclarations, pour les taxes sur les transports (comme la taxe à l'essieu), la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), ou les contributions indirectes. De plus, il me semble impératif que ce mouvement soit accompagné de la promotion du télé-règlement et du télépaiement par carte bancaire pour toutes les créances douanières.

En matière de fiscalité, j'ai bien noté la demande de certaines entreprises relative à la faculté d'auto-liquider la TVA extra-communautaire. Ce sujet complexe nécessite, à mon sens, d'être expertisé de manière plus approfondie, pour déterminer la réalité et l'ampleur des bénéfices que pourraient en tirer certaines entreprises au regard des dispositifs existants, mais également des risques éventuels qu'il ferait peser en matière de recouvrement des recettes publiques, ainsi que

des investissements informatiques qu'il suppose. La réforme, pour être efficace, doit être totalement expertisée en amont.

En second lieu, la douane doit adapter son organisation pour soutenir la compétitivité des entreprises tournées vers l'international et l'attractivité du territoire. Elle doit s'appuyer sur l'expérience réussie de sa "Mission Grandes Entreprises", pour créer un service dédié aux grands comptes, qui sera un véritable interlocuteur unique en capacité de conseiller les opérateurs, de prendre en compte leurs besoins, mais aussi de suivre et de traiter leurs opérations de dédouanement. Il s'agit de développer de vraies mesures de facilitation et de simplification, mais aussi d'instaurer un climat de confiance permettant en particulier d'aboutir à une politique de contrôle adaptée.

Dans le droit fil du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, l'accompagnement des PME et des ETI dans leurs démarches à l'international sera un autre axe fort du projet de la douane. Les "pôles action économique", présents en région, seront les interlocuteurs de proximité des PME et ETI, profitant de la montée en charge du service des grands comptes qui sera complémentaire.

En troisième lieu, la douane doit développer les avantages du statut d'OEA. Cette certification est le gage de l'établissement d'une relation de confiance entre la douane et l'opérateur. C'est aussi le gage d'une meilleure compétitivité sur les marchés à l'international par le biais d'accords de reconnaissance mutuelle conclus entre l'Union européenne et des pays tiers. Pour l'entreprise, cette relation de confiance doit se traduire par des contrôles adaptés aux garanties qu'elle offre sur la traçabilité de ses envois et les échanges d'information avec la douane. Cet axe de progrès devra tenir compte du nouveau code des douanes de l'Union.

En quatrième lieu, la douane doit contribuer à développer l'attractivité de nos plateformes portuaires et aéroportuaires. Le dédouanement est toujours plus rapide, et la douane porte le projet de Guichet unique national (GUN) pour dématérialiser les documents annexes à la déclaration en douane exigés par une quinzaine d'administrations, avec une cible de 100 % de dématérialisation de ces documents à moyen terme. Néanmoins, les plateformes logistiques françaises sont confrontées à une forte concurrence, venant notamment du Nord de l'Europe. La douane s'investit déjà sur ce sujet, par exemple en soutenant HAROPA. Dans le cadre du projet stratégique, je souhaite qu'une réflexion générale s'engage avec tous les acteurs économiques concernés pour optimiser le temps de passage des marchandises sur les grandes plateformes portuaires et aéroportuaires françaises.

En cinquième lieu, la douane doit aussi se saisir de toutes les opportunités offertes par l'entrée en vigueur prochaine du nouveau code des douanes de l'Union européenne pour favoriser la relocalisation, en France, de chaînes de valeur ajoutée liées au dédouanement.

Plus de 20 % des marchandises destinées à notre pays sont dédouanés dans d'autres Etats membres de l'Union. La relocalisation de cette activité est essentielle pour notre pays car elle est synonyme de commandes pour nos entreprises mais aussi d'emplois et de ressources fiscales. Le développement du dédouanement centralisé en France pour des entreprises travaillant dans toute l'Europe, et les nouvelles dispositions relatives aux régimes économiques constitueront des axes forts de l'offre française de procédures douanières.

Enfin, 6ème orientation qui est un corollaire indispensable des précédentes, la douane doit maintenir et renforcer son dispositif de lutte contre la fraude. Si elle doit faciliter le commerce légal, elle doit, tout aussi fortement, lutter contre les fraudes de toute nature :

trafics de stupéfiants, de tabacs, de contrefaçons, d'armes, mais aussi importations de produits dangereux pour le consommateur.

La douane doit aussi préserver sa capacité de réaction immédiate en cas de crise. Cela suppose notamment de rendre encore plus performants les dispositifs d'analyse de risques et de ciblage des contrôles, et de réfléchir au bon dimensionnement des unités de terrain pour qu'elles soient pleinement efficaces.

Ces axes dégagent une feuille de route pour les cinq ans à venir. Le projet stratégique devra également traiter d'autres sujets essentiels.

Ces objectifs devront se traduire dans l'organisation interne de la douane et intégrer les contraintes budgétaires, tout comme la valorisation des compétences des agents.

Le volet ressources humaines du projet doit être ambitieux. Les douaniers, qui savent s'adapter avec professionnalisme aux évolutions et sont attachés à leur métier, expriment un besoin légitime de visibilité à moyen terme et nous leur devons la clarté. Nous devons aussi adapter l'appareil de formation de la douane, prêter une attention constante aux conditions de travail et aux outils et matériels utilisés par nos agents. L'accompagnement personnalisé des agents, en cas de réorganisation des services, doit également être amélioré.

Enfin, la douane doit rayonner davantage vers l'extérieur, d'abord au sein du ministère (en développant sa coopération avec la DGFIP et la DGCCRF), puis en lien avec l'autorité judiciaire et avec d'autres administrations concernées par ses missions et enfin, au niveau communautaire, par une coopération accrue avec les administrations douanières européennes.

Nous nous donnerons le temps nécessaire de parvenir à un projet stratégique intégrant toutes ces dimensions, en gardant à l'esprit les urgences. Les représentants des personnels seront consultés sur les orientations, mais nous nous donnerons jusqu'à l'automne pour préparer une version plus détaillée du projet, qui sera à son tour concertée avec les organisations syndicales. Le dialogue social a été difficile au cours des derniers mois. Je mesure les inquiétudes qui s'expriment et je souhaite y répondre dans la franchise et dans la clarté. Les différents rendez-vous de concertation sociale qui s'annoncent permettront, par étapes, une maturation du projet, au moyen d'échanges riches.

La DGDDI traverse donc une période décisive. La démarche d'évolution qui est engagée est exigeante, et je lui apporterai tout mon soutien. De façon générale, les agents des douanes peuvent compter sur mon appui sans réserve dans l'exercice quotidien de toutes leurs missions. Les acteurs économiques connaissent le professionnalisme de la douane, et je les remercie d'avoir participé à ces réflexions.